

RECOMMANDATIONS POUR LA SORTIE DE CHAMBRE DES PATIENTS PLACÉS EN MESURES ADDITIONNELLES

1. OBJET

Cette recommandation a pour objet d'établir les règles à respecter lors de la sortie de chambre des patients placés en mesures additionnelles.

Pour rappel, les patients en mesures additionnelles sont confinés à leur périmètre d'isolement, les sorties de leur chambre ne sont en principe autorisées que pour des motifs diagnostiques ou thérapeutiques ou exceptionnellement pour aller en promenade lors d'hospitalisation prolongée.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette recommandation s'applique lors de sortie à l'extérieur de la chambre de tout patient en mesures additionnelles au CHUV, à l'exception du Département de Psychiatrie et de Sylvana.

3. RESPONSABILITÉS

ICS et ICUS des services hébergeant des patients en mesures additionnelles

4. DÉFINITION

Mesures additionnelles (MA) : mesures de prévention de la transmission des micro-organismes associées aux précautions standard lorsqu'un patient est colonisé et/ou infecté par un micro-organisme multi résistant et/ou à potentiel épidémique. Il existe 3 types de mesures additionnelles correspondant aux 3 principaux modes de transmission des micro-organismes :

- Mesures additionnelles type Contact (MAC)
- Mesures additionnelles type Gouttelettes (MAG)
- Mesures additionnelles type Aérosol (MAA)

5. RECOMMANDATIONS

Lors de toute sortie de chambre d'un patient en MA, s'assurer que les critères suivants sont réunis :

- le patient a fait une toilette corporelle et renouvelé ses vêtements (chemise d'hôpital ou vêtements personnels) dans la journée
- les sites infectés sont protégés et contenus (pansement propre, fermé sur les 4 côtés et étanche, protection d'incontinence propre et étanche, etc.)
- le fauteuil-patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'éthanol 70% avant de le sortir de la chambre
- le patient se désinfecte les mains à la sortie de la chambre
- si le patient est compliant, lui donner un flacon de poche de solution hydro alcoolique et une information sur les désinfections des mains à faire.
- si le patient est en MAG, lui faire porter un masque de soins/chirurgical. Si un soignant accompagne le patient, port de masque de soins si le patient retire le sien.
- si le patient est en MAA, lui faire porter un masque FFP2. Si un soignant accompagne le patient, port de masque FFP2 si le patient retire le sien.

Hors de la chambre, s'assurer que le patient respecte les consignes suivantes :

- le patient n'entre en contact avec aucun autre patient (pas de visite chez d'autres patients et dans d'autres services), sauf situations exceptionnelles (visite chez un proche)
- le patient se désinfecte les mains avant d'entrer en contact avec les surfaces de l'environnement (boutons d'ascenseurs, poignées de porte par exple).
- Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, il peut aller dans les lieux publics, tels que cafétéria, coiffeur, hall d'accueil au BH 08 ou pour se promener à l'extérieur.

Si un soignant accompagne le patient et a des contacts directs avec lui (aide à la marche, porter des drainages p.ex.), il porte une blouse de protection et applique les 5 indications à l'hygiène des mains. Par contre, s'il pousse le patient dans un fauteuil et n'a pas de contact direct avec lui, il applique uniquement la désinfection des mains.

6. DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- Guideline for isolation precautions : preventing transmission of infectious agents in healthcare settings 2007

7. DISTRIBUTION

ICS et ICUS

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Microorganismes et pathologies:

Staphylocoques dorés résistants à la méticilline ou MRSA ou SARM

Entérocoque résistant à la vancomycine

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Bactéries productrices de carbapénèmases

Dernière mise à jour le 15/03/2019